

L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE FAIT LE COUP DU "STADE DE FRANCE" EN DÉTRUISANT LES VIDÉOS POUVANT INNOCENTER, PROFESSIONNELLEMENT, UN AGENT ACCUSÉ A TORT LORS DU MEURTRE D'YVAN COLONNA !

Jeudi 28 juillet 2022, l'Inspection Générale de la Justice a présenté les conclusions finales de son rapport suite à l'assassinat d'Yvan COLONNA, en mars, à la Maison Centrale d'Arles.

Le rapport révèle le « manquement disciplinaire » d'un personnel suite à un défaut de vigilance active. En accusant ouvertement un agent dans un rapport rendu public suite à un meurtre médiatique, le gouvernement a mis volontairement notre collègue en danger ! C'est clairement une mise en danger de la vie d'autrui et surtout, de l'amateurisme de la part des hautes sphères !

Accusé à tort de négligence et de nonchalance, il est menacé de sanctions disciplinaires par la Première Ministre au micro des médias. C'est en congés et par le journal télévisé que notre collègue a appris les accusations disciplinaires à son encontre... Le rapport de l'IGJ lui sera donné par un proche pendant que l'administration se mure dans un silence de cathédrale. Matignon demande un déplacement sur un autre établissement, se ravise, puis exige un changement de poste alors que notre collègue a toujours exercé sur ce dernier depuis l'agression.

Mais, une lumière soudaine est apparue du côté de nos dirigeants lorsque, inquiets pour la sécurité de notre collègue, une patrouille de police a été missionnée à son domicile ! Quatre mois après les faits... Non mais allô quoi ?!

Le mardi 16 août 2022, le rouleau compresseur est de nouveau en action avec la remise d'une demande d'explication. L'agent mis en cause doit s'expliquer sur ce soi-disant défaut ponctuel de surveillance active de neuf minutes lors de l'agression d'Yvan COLONNA !

Afin de faire respecter son droit à la défense ainsi que le contradictoire qui doit être observé de manière stricte, notre collègue a légitimement exigé l'obtention d'éléments complémentaires comme, **les vidéos le concernant** lors de sa faction à l'étage, l'accès au **rapport complet et officiel** ainsi que la copie de son **PV d'audition** effectué par l'inspection. De plus, une demande de **protection fonctionnelle** a été demandée afin d'être protégé et assisté dans le cadre de ses fonctions, par le conseil de son choix.

Les réponses ont été sans équivoque !

L'agent a essuyé un refus à l'ensemble de ses exigences !



- Les **VIDÉOS** ont été détruites.
- Le **RAPPORT INTERNE** ne lui sera pas divulgué.
- Le **PV D'AUDITION** n'existe pas !
- La **PROTECTION FONCTIONNELLE** refusée car soi-disant la demande est prématurée.

Dans la circulaire du ministère de la Justice et de la CNIL, les images enregistrées doivent être conservées sur support numérique pendant un délai ne pouvant excéder un mois. Au terme de ce délai, les enregistrements qui n'ont fait l'objet d'aucune transmission à l'autorité judiciaire ou d'une enquête administrative seront effacés.

QUELLE BOURDE ! L'ensemble des images demandées par l'agent devaient être obligatoirement conservées sachant que ce dernier fait l'objet d'une enquête administrative voire d'une procédure disciplinaire et qu'il y a par ailleurs une enquête judiciaire. Ces vidéos concernaient son activité lors de l'agression d'Yvan COLONNA ; Activité pour laquelle il est mis en cause. Et pourtant, lors de leur mission, l'**Inspection Général de la Justice** était dans les délais pour accéder à ces vidéos avant leur destruction...

Nous sommes bel et bien sur une affaire similaire au "stade de France". Les seules images et preuves qui pouvaient disculper et innocenter professionnellement notre collègue ont été détruites ! Nos politiques veulent absolument un coupable et faire payer un innocent !

Concernant le **rapport officiel**, que souhaite cacher l'administration qui refuse de le divulguer à l'inverse de ce qui est fait habituellement sur des dossiers similaires ? La seule réponse apportée à l'agent : **« la version anonymisée est identique à la version publique ! »**

Lors d'une audition par l'inspection, un PV doit être communiqué et signé par l'agent, ce qui n'a pas été le cas. Là en l'occurrence, aucun procès-verbal et donc aucune trace conforme et officielle des auditions des uns et des autres. Ce rapport devient de plus en plus opaque, traduisant ainsi la légèreté de ses conclusions. Autant d'approximations et de flou, au bénéfice de qui et pourquoi ?... La réponse nous la connaissons tous !

Notre collègue a appliqué et accompli toutes les consignes ainsi que les tâches quotidiennes comme stipulées sur sa fiche de poste. Il a tout simplement fait son travail !

Nos politiques tentent de mettre du sang sur les mains d'un surveillant et l'accuser de manquements professionnels alors que des hauts responsables, comme le Directeur de l'Administration Pénitentiaire ou le Directeur Interrégional ne sont nullement inquiétés et passent tranquillement au travers des mailles du filet ! C'est visiblement plus simple de prendre les primes de responsabilité, qu'assumer des décisions et des actes afférents à la gestion de leur périmètre de compétence !

D'ici peu, ils vont nous dire que c'est aussi le surveillant qui a affecté l'assassin de COLONNA à ARLES et qui lui a donné les fonctions « d'Auxi Sport » !

L'UFAP UNSa Justice dénonce la négligence et un manque de professionnalisme de la part de l'IGJ lors de l'exécution de leur mission d'inspection !

L'UFAP UNSa Justice exige l'arrêt immédiat des accusations et de la procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue d'ARLES !

Marseille, le 08 septembre 2022

Les Secrétaires Généraux
UFAP UNSa Justice Paca Corse

CONTACT PRESSE : Benjamin MARROU - 0618730255 / ufapmcarles@gmail.com / ufap.paca.corse@gmail.com